

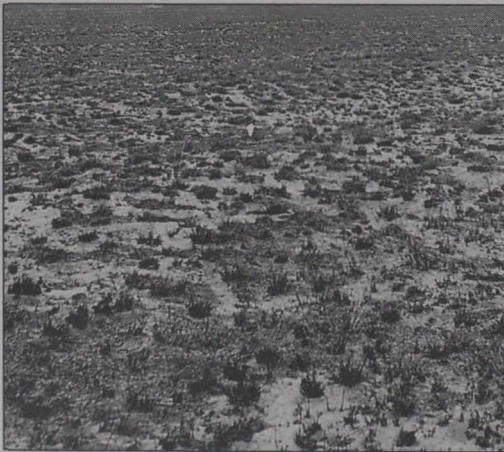


Protection de l'atmosphère – Ottawa

Assemblée internationale d'experts juridiques et politiques – février 1989.

Les changements atmosphériques constituent probablement le plus grave des problèmes environnementaux auxquels la communauté mondiale fait face.

La communauté mondiale prête une attention croissante aux problèmes mettant en jeu l'environnement de la planète, et tout particulièrement aux changements climatiques. Au cours de plusieurs réunions internationales d'importance, des experts ont examiné d'un point de vue scientifique la question de la concentration croissante de certains gaz dans l'atmosphère, responsable de l'« effet de serre », et de ses conséquences pour le climat, l'économie mondiale et celle des différentes nations, les écosystèmes régionaux et la qualité de la vie. Citons parmi ces réunions celles qui ont été tenues à Villach en 1985 et 1987, à Bellagio en 1987.



Brûlis en savane

En juin 1988, le Canada a été l'hôte, à Toronto, d'une conférence internationale sur l'atmosphère ayant pour thème « L'atmosphère en évolution : implications pour la sécurité du globe ». Dans le discours qu'il a prononcé à l'ouverture de cette conférence, le premier ministre, Brian Mulroney, a déclaré qu'il appuyait fortement un effort international concerté pour la prise de mesures concrètes face à un problème environnemental qui suscite de plus en plus d'inquiétude. Il a exprimé le souhait que la communauté internationale élabore d'ici 1992 un accord international pour la protection de l'atmosphère

ou, du moins, des éléments d'un tel accord. Dans une première étape visant la réalisation de ce souhait, des experts juridiques et politiques se sont réunis à Ottawa du 20 au 22 février 1989.

Réunion des experts juridiques à Ottawa

Les objectifs principaux de l'assemblée d'experts étaient, entre autres, les suivants : renforcer le cadre juridique et institutionnel pour traiter les problèmes atmosphériques actuels ou encore en germe et, si possible, s'entendre sur des principes qui pourraient servir de base à une convention-cadre pour la protection de l'atmosphère et à une convention sur les changements climatiques.

Ont participé à cette assemblée, quelque 80 experts juridiques et politiques rattachés à des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux (y compris l'Organisation météorologique mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'environnement) ainsi qu'à des établissements universitaires. Ces experts, invités à titre privé, provenaient tant des pays en développement que des pays industrialisés; tous les continents étaient représentés. Du continent africain, des experts étaient venus d'Égypte, d'Algérie, du Sénégal,

changements climatiques ou d'une convention pour la protection de l'atmosphère. Elle a aussi précisé que la négociation de protocoles relatifs aux questions prioritaires devrait se faire en même temps que serait élaborée l'une ou l'autre de ces conventions et que, parallèlement à l'élaboration d'une convention sur les changements climatiques, l'effort de formulation des principes à inclure dans une convention-cadre pour la protection de l'atmosphère devrait être poursuivi. D'autre part, l'assemblée a exprimé le souhait que ses recommandations et observations quant au contenu d'un ou plusieurs accords internationaux soient communiquées le plus tôt possible à des assemblées et organisations internationales compétentes pour plus ample examen afin de faire progresser le dossier.

Le Canada entend donc donner suite aux recommandations de la Conférence en présentant le rapport, entre autres, à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), au Programme des Nations Unies pour l'environnement, à la Commission du droit international, à l'Assemblée générale des Nations Unies, au Sommet de La Haye sur l'environnement, aux conférences du Commonwealth et de la francophonie et au Sommet économique.

Le déboisement et les mauvaises pratiques agricoles contribuent à la désertification et réduisent la capacité de stockage biologique du gaz carbonique, augmentant ainsi la concentration de ce gaz, ce qui est l'un des principaux facteurs de l'effet de serre; ces pratiques libèrent aussi d'autres gaz à effet de serre comme l'oxyde nitreux et le méthane.

du Kenya et du Ghana pour participer aux travaux.

L'assemblée a conclu à la nécessité d'établir une ou plusieurs conventions internationales et des protocoles appropriés comme moyen de s'assurer que des mesures internationales seraient prises rapidement pour protéger l'atmosphère et limiter l'ampleur des changements climatiques. Elle a recommandé l'établissement, sans plus tarder, d'un protocole visant à limiter les concentrations atmosphériques de dioxyde de carbone et d'autres gaz causant l'effet de serre, soit dans le cadre d'une convention sur les

Participation des pays en développement

Tel qu'indiqué précédemment, la convention sur les changements climatiques devrait amorcer, encourager et faciliter la participation des pays en développement aux activités qui en découlent, et promouvoir la surveillance des activités humaines qui entraînent des changements climatiques. De plus, la convention devrait adopter des moyens institutionnels pour que les pays en développement puissent participer